

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 12 JANVIER 2017

Convocation du 5 janvier 2017.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le 12 janvier 2017.

Le Maire,

Pierre DECOURSIER

SEANCE DU 12 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze janvier, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre DECOURSIER, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : quinze.

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOUSSARDON, Marie-Paule GULYAS, Cécile LASSEGUES, Myriam BROGNARA, Annie PHILIPPON, Marilyne MAUMEGE, Sylvie VERGNAUD, MM. Pierre COURET, Pierre DECOURSIER, Robert DESPLACES, Gilles PENOT, Loïc LARDY, Roger JOSSE, Jean-Luc MATHIEU

Absent : M. Didier CHERON.

Mme Annie PHILIPPON a été désignée secrétaire de séance.

DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU NOUVEL EPCI :

Pour : 14 – Contre : 00.

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de la séance du 15 décembre 2016, il avait adopté une délibération N°16121504, s'opposant à la suppression d'un représentant pour la commune de Saint Agnant de Versillat au nouveau conseil communautaire, ce qui pour lui remettait en cause non seulement le choix des électeurs, mais aussi le principe de la désignation des représentants du peuple au suffrage universel.

Les services préfectoraux l'ont interpellé sur les conséquences de la non désignation de délégués au nouveau conseil communautaire : non représentation de la commune de Saint Agnant de Versillat au sein du nouvel EPCI.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à désigner deux délégués pour siéger au nom de la commune de Saint Agnant de Versillat au sein de la communauté de communes « Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent/Grand-Bourg », conformément à l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 dont il donne connaissance au conseil municipal.

Monsieur le maire indique que Monsieur Pierre COURET, délégué intercommunautaire a souhaité retirer sa candidature

Le conseil municipal désigne :

Délégué N°1 : Monsieur Pierre DECOURSIER

Délégué N°2 : Madame Marie-Paule GULYAS

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 12 JANVIER 2017

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **CABINE TELEPHONIQUE :**

Monsieur le maire présente une photo d'une cabine téléphonique transformée en dépôt de livres.
Myriam Brognara indique que l'association Armandalis s'est proposée pour transformer celle de la commune de Versillat.

➤ **CIRCUITS DE RANDONNEE TRANSMISES PAR EQUIRAID :**

Il est demandé aux conseillers municipaux de réfléchir sur l'éventuelle extension de leur circuit en proposant l'accès à d'autres chemins.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures cinquante minutes.

Le Maire,	Le Secrétaire de séance,
Pierre DECOURSIER	Annie PHILIPPON